

Rapport sur les finances communales 2021



Février 2023

Tables des matières

Message 2021

1	Historique et plan de publication.....	5
2	Présentation des comptes (MCH1 et MCH2).....	6
2.1	Résultat annuel MCH1	6
2.2	Résultat annuel MCH2.....	7
2.3	Fortune et découvert des communes au 31.12.2003.....	8
2.4	Fortune et découvert des communes au 31.12.2021.....	9
2.5	Charges selon les natures MCH1	10
2.6	Charges selon les natures MCH2	11
2.7	Revenus selon les natures MCH1.....	12
2.8	Revenus selon les natures MCH2.....	13
2.9	Charges selon les tâches MCH1.....	14
2.10	Charges selon les tâches MCH2.....	15
2.11	Revenus selon les tâches MCH1	16
2.12	Revenus selon les tâches MCH2	17
2.13	Dépenses selon les tâches MCH1	18
2.14	Dépenses selon les tâches MCH2	19
2.15	Recettes selon les tâches MCH1	20
2.16	Recettes selon les tâches MCH2	21
3	Indicateurs IDHEAP	22
3.1	Couverture des charges	23
3.2	Autofinancement de l'investissement net.....	24
3.3	Engagements nets supplémentaires	25
3.4	Poids des intérêts nets.....	26

3.5	Maîtrise des dépenses courantes	27
3.6	Effort d'investissement	28
3.7	Exactitude de la prévision fiscale	29
3.8	Intérêt moyen de la dette	30
3.9	Indicateurs globaux	31
4	Indicateurs CACSFC	32
4.1	Degré d'autofinancement	33
4.2	Capacité d'autofinancement.....	34
4.3	Quotité des intérêts	35
4.4	Endettement brut par rapport aux revenus	36
4.5	Quotité d'investissement.....	37
4.6	Endettement net / fortune nette	38
5	Conclusions	39
6	Péréquation	40
6.1	Synthèse de la péréquation 2021.....	40
6.2	Péréquation des ressources	41
6.3	Compensation des charges	43
6.4	Compensation pour les cas de rigueur.....	44
6.5	Péréquation (montants nets).....	45



Frédéric Favre

Conseiller d'Etat

Chef du département de la sécurité, des institutions et du sport

Message 2021

Madame, Monsieur,

La loi sur les communes du 5 février 2004 place les collectivités de droit public - soit les communes municipales et bourgeoises - sous la surveillance du Conseil d'Etat. Le Service des affaires intérieures et communales, par la section des finances communales, collecte ainsi à des fins statistiques des données sur les finances des municipalités. Le présent rapport synthétise ces informations. Il devrait permettre aux différents destinataires d'obtenir une image fidèle de la situation financière de nos collectivités locales.

En publiant cet opuscule sur les finances communales, le Conseil d'Etat entend exposer de manière transparente l'évolution de la situation financière des communes valaisannes. A l'instar d'autres instruments, le présent document permet également au canton de mieux cibler ses activités de conseil et de soutien en faveur des communes.

Le 16^{ème} rapport sur les finances communales sera le dernier traitant des données relatives au Modèle Comptable Harmonisé 1 (MCH1). Dès l'exercice 2022, le document traitera des données relatives au MCH2.

Remerciements

Avant de vous laisser à la lecture, je tiens à remercier les autorités et les administrations communales pour leur engagement et leur précieuse collaboration, sans lesquels ce document n'existerait tout simplement pas. Ces remerciements s'adressent également aux collaboratrices et collaborateurs de la section des finances communales pour leur travail et leur engagement quotidien au service des communes valaisannes.

1 Historique et plan de publication

Le modèle comptable harmonisé 1 (MCH1), élaboré par les directrices et directeurs cantonaux des finances en 1982, se voulait être l'outil d'harmonisation des comptes au sein des administrations publiques. Afin de pallier son principal défaut, l'inertie par rapport à l'évolution de l'économie dans le temps, un second manuel a été réalisé en 2008 (MCH2). Celui-ci se veut dynamique et s'articule sur la base de recommandations. Charge à chaque canton de définir, en fonction de ces recommandations, les meilleures options pour ses propres finances ainsi que celles des communes.

Il faut relever que 5 communes pilotes ont élaboré leurs états financiers dès l'exercice 2020 selon les normes MCH2. Elles ont été rejointes par 5 communes supplémentaires lors de l'exercice 2021. Ainsi, ce document marque la dernière présentation selon les normes MCH1.

Les graphiques et tableaux du chapitre 2 ci-dessous splittent les données entre les communes élaborant leurs états financiers selon le MCH1 ou le MCH2 pour les années 2020 et 2021.

Le chapitre 3 reprend les calculs des indicateurs de l'Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP), le chapitre 4 ceux de la Conférence d'Autorité Cantonale de Surveillance des Finances Communales (CACSF). Ces deux chapitres traitent uniquement des données selon le modèle MCH1. La conclusion se trouve au chapitre 5. In fine, le chapitre 6 reprend les données de la péréquation 2021.

Bonne lecture.

2 Présentation des comptes (MCH1 et MCH2)

2.1 Résultat annuel MCH1

Présentation du résultat annuel		2017	2018	2019	2020	2021
Compte de fonctionnement						
Résultat avant amortissements comptables						
Charges financières	CHF	1'664'692'069	1'731'768'062	1'778'114'781	1'697'973'581	1'323'529'991
Revenus financiers	CHF	2'055'961'190	2'155'757'726	2'361'188'400	2'064'472'619	1'710'957'430
Marge d'autofinancement	CHF	391'269'121	423'989'664	583'073'619	366'499'038	387'427'440
Résultat après amortissements comptables						
Marge d'autofinancement	CHF	391'269'121	423'989'664	583'073'619	366'499'038	387'427'440
Amortissements ordinaires	CHF	277'215'363	284'820'911	286'998'513	280'976'163	228'404'906
Amortissements complémentaires	CHF	49'490'189	65'776'357	56'369'619	55'222'411	88'299'132
Amortissement du découvert au bilan	CHF	1'173'362	1'719'351	168'010'786		0
Excédent de revenus	CHF	63'390'206	71'673'046	71'694'701	30'300'463	70'723'402
Compte des investissements						
Dépenses	CHF	448'666'971	491'236'153	490'823'454	501'294'216	408'573'801
Recettes	CHF	111'469'460	130'731'144	125'233'820	92'527'002	107'199'261
Investissements nets	CHF	337'197'511	360'505'010	365'589'633	408'767'214	301'374'540
Financement						
Marge d'autofinancement	CHF	391'269'121	423'989'664	583'073'619	366'499'038	387'427'440
Investissements nets	CHF	337'197'511	360'505'010	365'589'633	408'767'214	301'374'540
Insuffisance de financement	CHF				42'268'176	
Excédent de financement	CHF	54'071'610	63'484'655	217'483'986		86'052'900

Les valeurs cumulées concernent toutes les communes valaisannes de 2016 à 2019. Depuis 2020, suite à l'introduction du MCH2, les chiffres ci-dessus sont amputés des valeurs de 5 communes pour 2020 et 5 supplémentaires pour 2021.

La tendance confirme une marge d'autofinancement importante, un confortable excédent de revenus ainsi que des investissements nets très soutenus. Un retour en 2021 à un excédent de financement montre une propension à un remboursement possible des dettes.

2.2 Résultat annuel MCH2

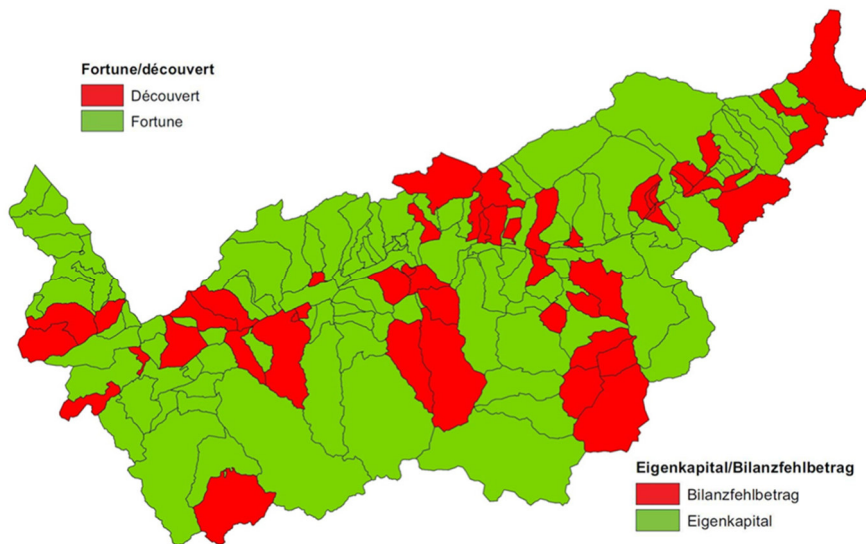
Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2020	Compte 2021
Compte de résultats			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières	- CHF	87'546'632.26	496'814'523.95
Revenus financiers	+ CHF	112'818'161.71	634'386'606.24
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	25'271'529.45	137'572'082.29
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement	+ CHF	25'271'529.45	137'572'082.29
Amortissements planifiés	- CHF	15'456'662.39	77'158'693.14
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	1'558'602.66	5'674'269.15
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	633'031.39	6'327'982.20
Réévaluations des participations du PA	- CHF	258'269.00	77'225.00
Excédent de revenus	= CHF	8'631'026.79	18'018'707.20
Compte des investissements			
Dépenses	+ CHF	33'330'203.48	114'082'330.72
Recettes	- CHF	9'257'419.86	24'754'478.48
Investissements nets	= CHF	24'072'783.62	89'327'852.24
Financement			
Marge d'autofinancement	+ CHF	25'271'529.45	137'572'082.29
Investissements nets	- CHF	24'072'783.62	89'327'852.24
Insuffisance de financement	= CHF	-	-
Excédent de financement	= CHF	1'198'745.83	48'244'230.05

Les résultats cumulés des 5 communes ayant introduit le MCH2 dans les comptes 2020 figurent dans le tableau, complétés par 5 nouvelles communes pour les comptes 2021 (Noble-Contrée, Sion, Val de Bagnes, St-Maurice et Monthey).

Rappel : nouveauté par rapport au MCH1

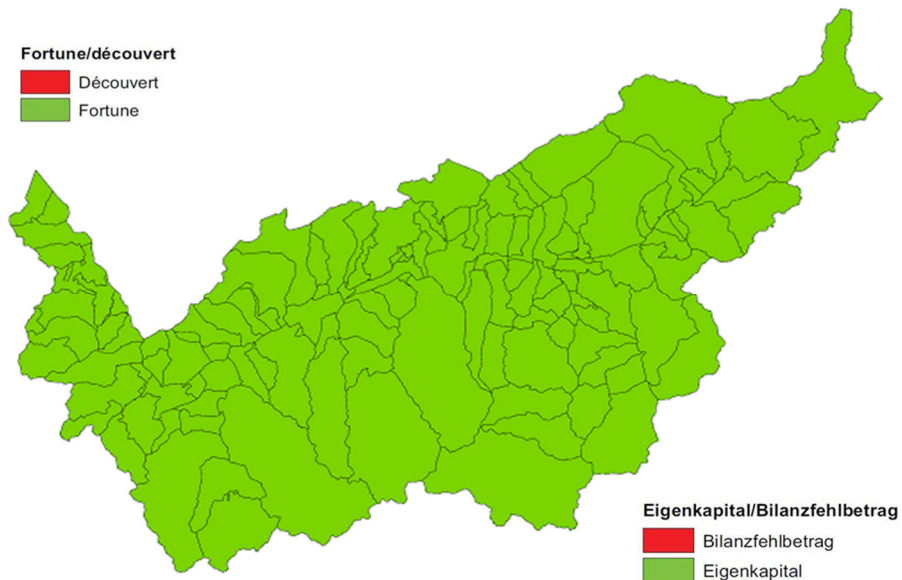
Le modèle MCH2 tient compte des variations des financements spéciaux et des réévaluations des participations du patrimoine administratif pour la détermination de la marge d'autofinancement. Ce n'est pas le cas avec le modèle MCH1.

2.3 Fortune et découvert des communes au 31.12.2003



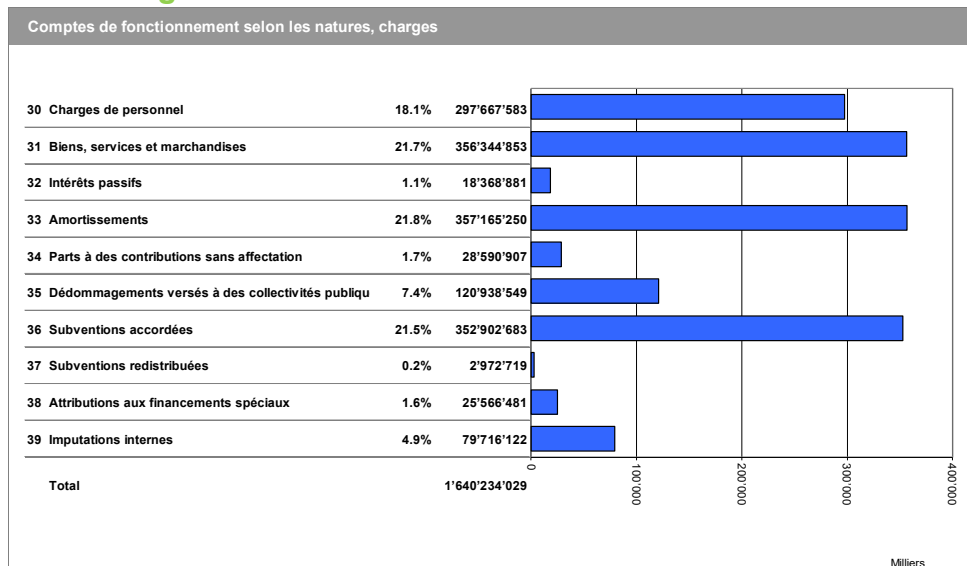
La situation au 31 décembre 2003 des communes valaisannes indique que 48 communes ont un découvert au bilan cumulé représentant 280 millions de francs.

2.4 Fortune et découvert des communes au 31.12.2021



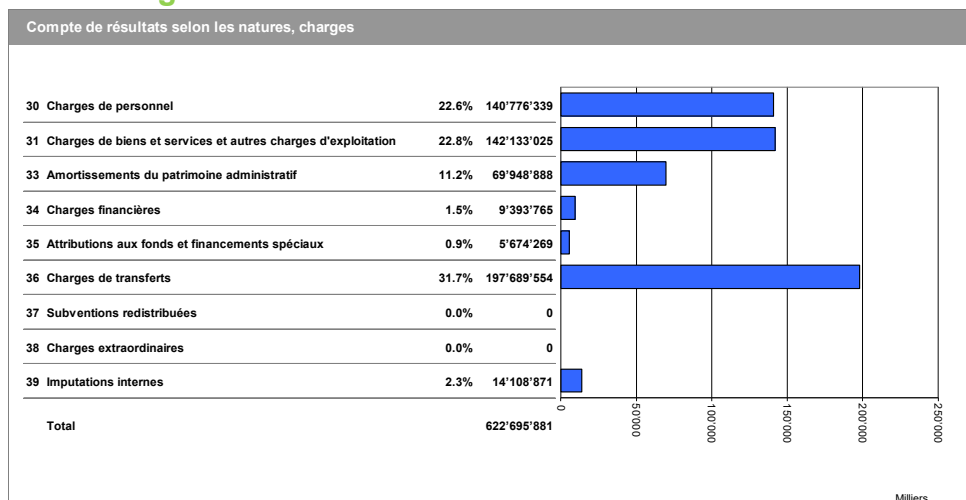
Au 31.12.2021, toutes les communes possèdent une fortune. Cette situation perdue depuis l'exercice 2019.

2.5 Charges selon les natures MCH1



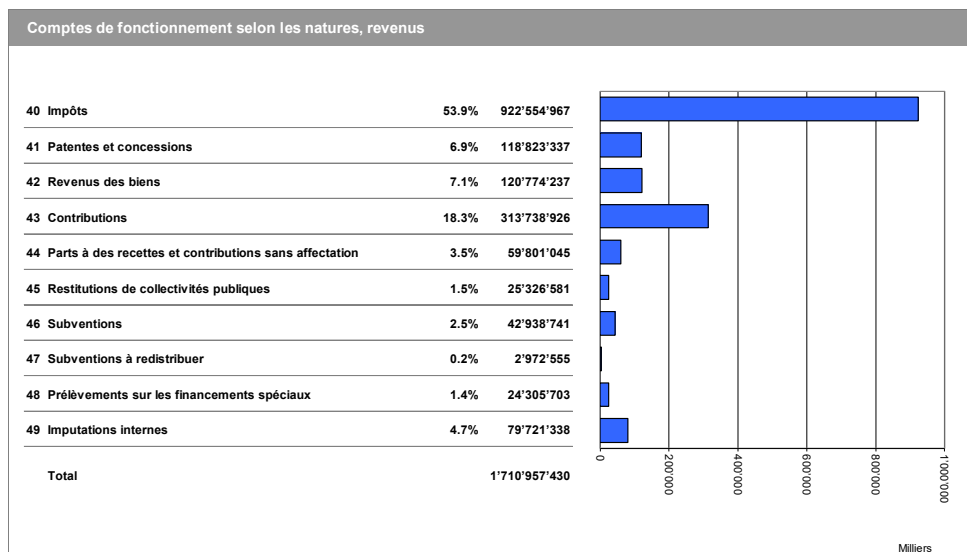
Le tableau de répartition des charges regroupe 10 natures. Les biens, services et marchandises, les amortissements ainsi que les subventions accordées représentent 65% des charges totales. Les intérêts passifs ainsi que les subventions redistribuées, moins gourmands, représentent 1.3% des charges. Le total des charges selon représente 1.64 milliard.

2.6 Charges selon les natures MCH2



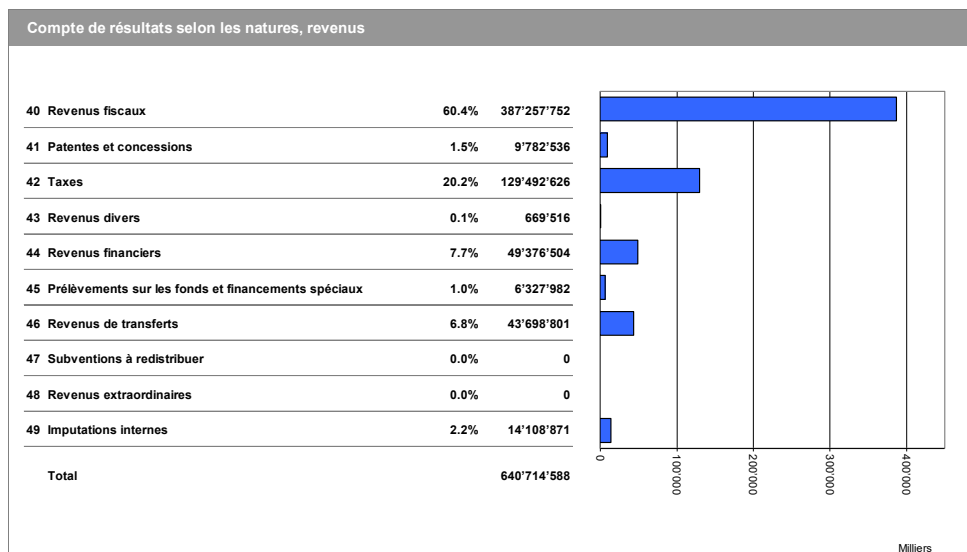
Le MCH2 utilise 9 natures différentes pour les charges des cantons et des communes. La nature 32 est réservée à la Confédération pour l'armement. La nature 36, intitulée « charges de transfert », conserve la première place des charges par nature selon le MCH2. En effet, elle représente le 31.7% des charges totales. En pratique, lorsque la commune dépense CHF 100, CHF 31.70 sont imputés à la nature 36. Les charges de transferts correspondent aux dédommagements, à la péréquation financière, aux subventions, aux réévaluations et aux amortissements des subventions d'investissements. Le regroupement des activités en associations de communes n'est pas étranger aux coûts importants des charges de transferts. Les charges de personnel et les biens, services et marchandises, complètent le podium. Ces 3 natures représentent près de 77% de l'ensemble des coûts. Les 10 communes ayant établi leurs états financiers selon le MCH2 totalisent ensemble plus de 600 millions de charges. Les charges totales MCH1 et MCH2 représentent 2.26 milliards.

2.7 Revenus selon les natures MCH1



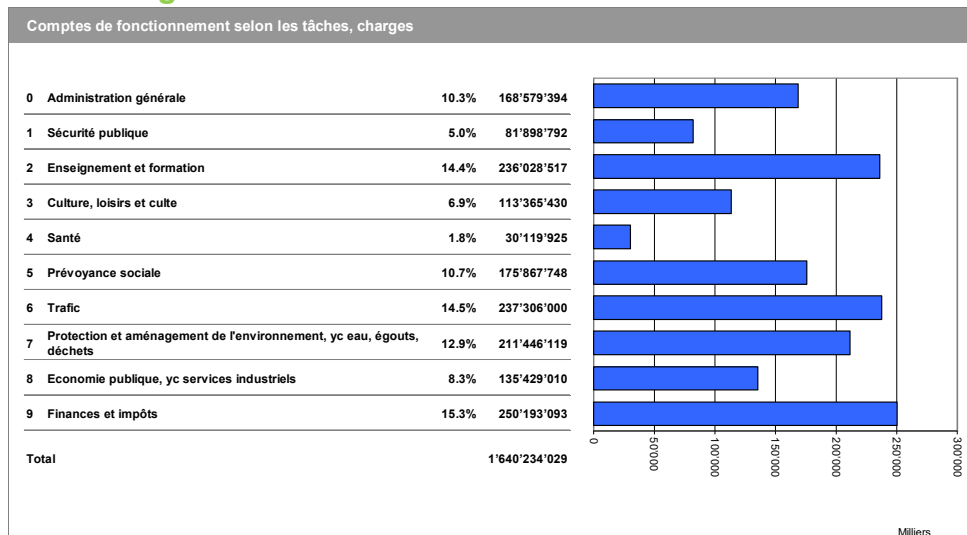
Les impôts représentent plus de 53.9% des revenus communaux. Si on y ajoute les contributions, le total atteint 72%. A contrario, les restitutions de collectivités publiques, les subventions à redistribuer et les prélèvements sur les financements spéciaux représentent ensemble environ 3% des revenus.

2.8 Revenus selon les natures MCH2



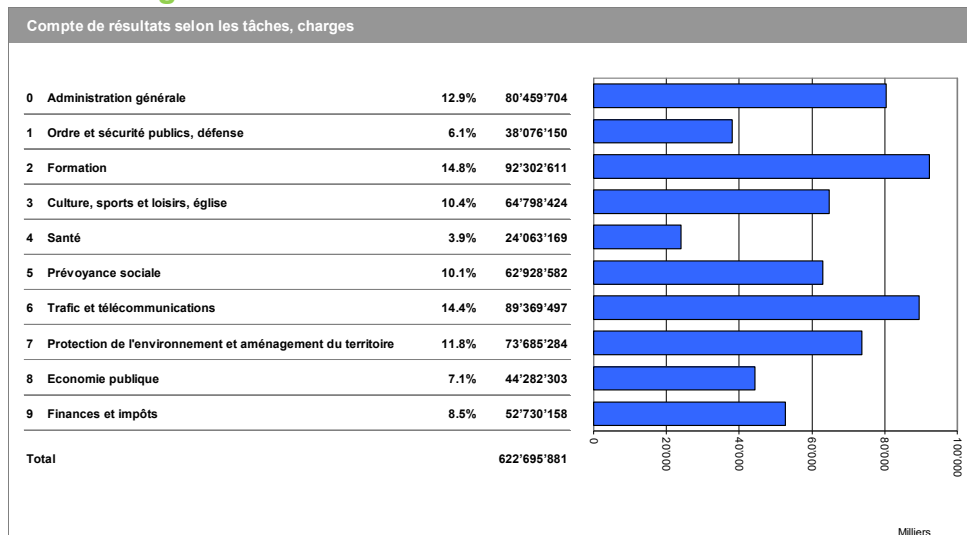
Les revenus fiscaux représentent 60% des revenus totaux, suivis par les taxes (20%). Les revenus financiers complète le podium avec 8%. Les revenus divers, les subventions à redistribuer et les revenus extraordinaires totalisent ensemble 0% des revenus. Les revenus totaux MCH1 et MCH2 représentent 2.35 milliards.

2.9 Charges selon les tâches MCH1



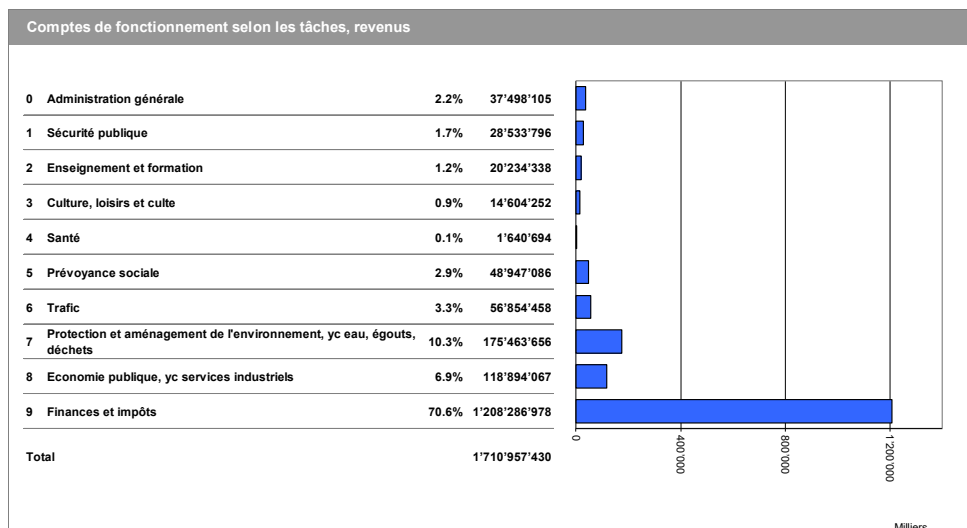
Globalement, hormis la santé qui représente 1.8% des charges totales, les autres dicastères évoluent dans une fourchette de 5% à 15.3%. Cette répartition est assez homogène.

2.10 Charges selon les tâches MCH2



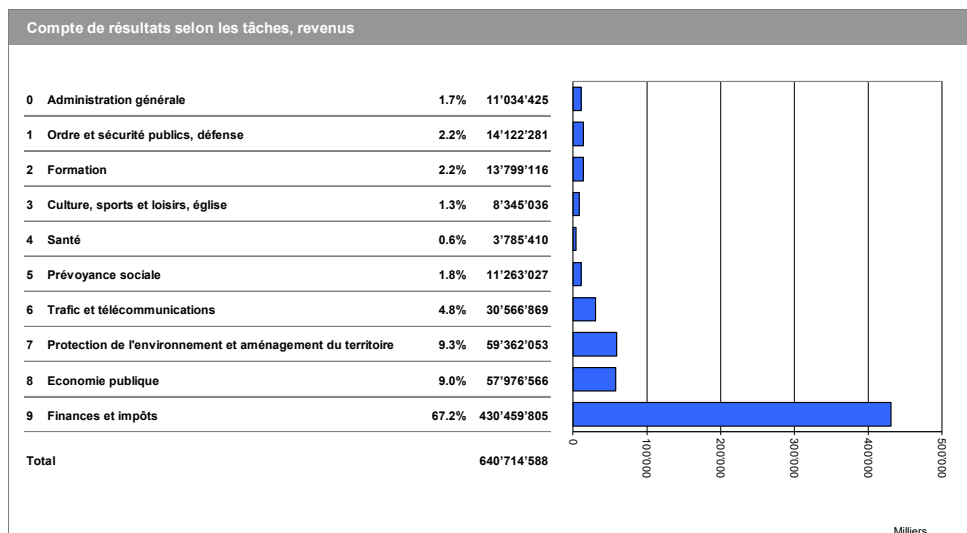
Les dicastères MCH2 suivent la même tendance que ceux de MCH1 avec une amplitude allant de 3.9% pour la santé à 14.8% pour la formation.

2.11 Revenus selon les tâches MCH1



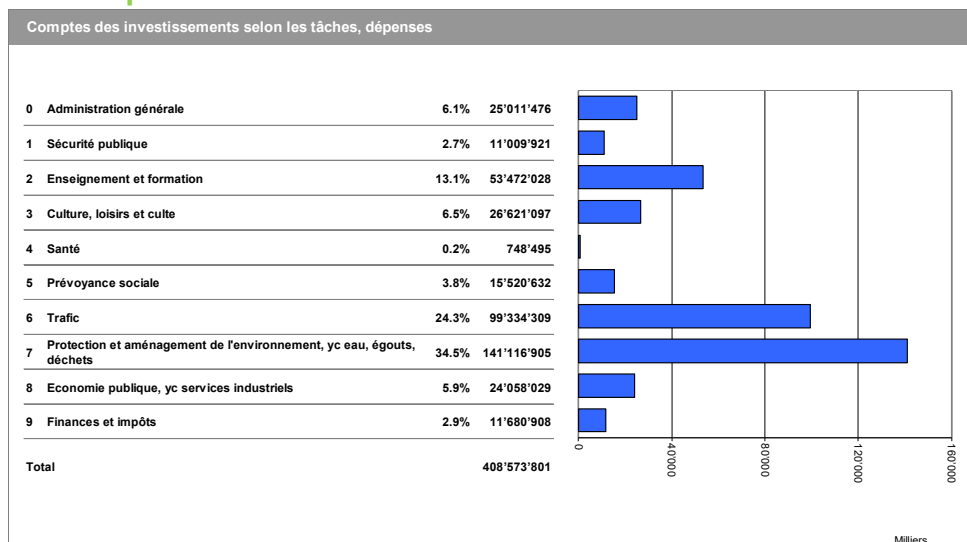
Sans surprise, les finances et impôts représentent plus de 70% des ressources communales. Les dicastères prélevant des taxes ou valorisant le domaine énergétique figurent aux 2^{ème} et 3^{ème} places. A eux trois, ces dicastères représentent 87.8% des revenus.

2.12 Revenus selon les tâches MCH2



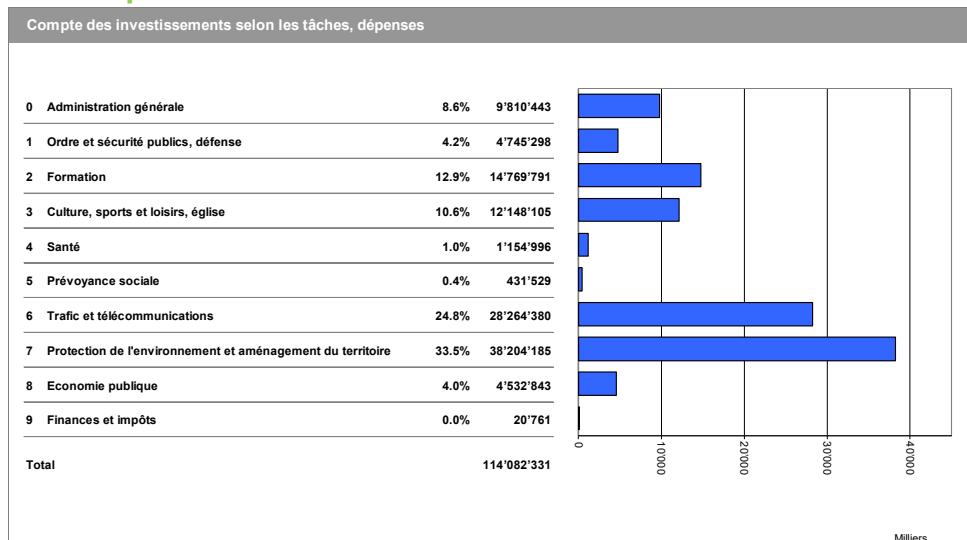
La répartition des revenus selon MCH2 est similaire à celle selon les normes MCH1. Les finances et impôts représentent 67% des revenus totaux. A noter que les revenus du patrimoine financier figurent sous le dicastère finances et impôts.

2.13 Dépenses selon les tâches MCH1



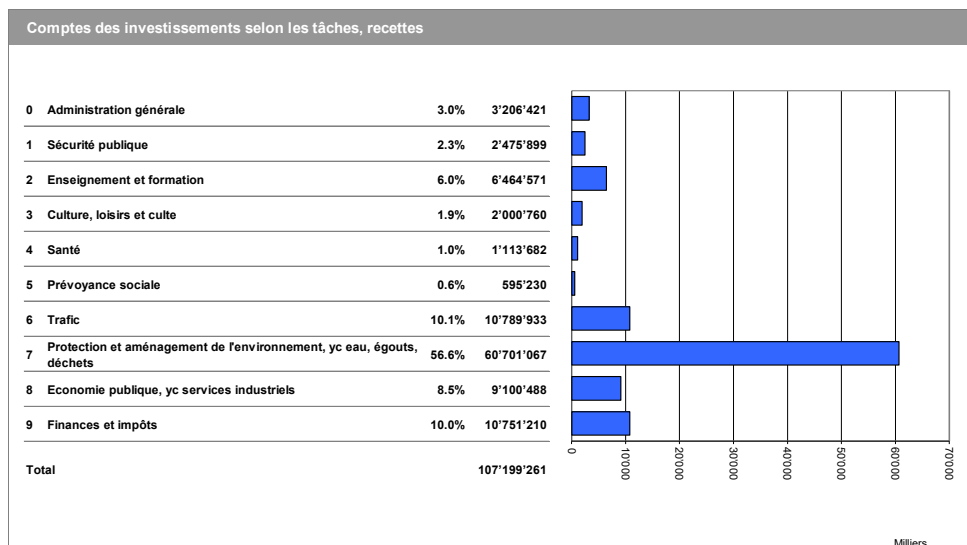
Le trafic, la protection et l'aménagement de l'environnement sont les dicastères les plus coûteux en investissements. Ils représentent plus de la moitié des dépenses communales.

2.14 Dépenses selon les tâches MCH2



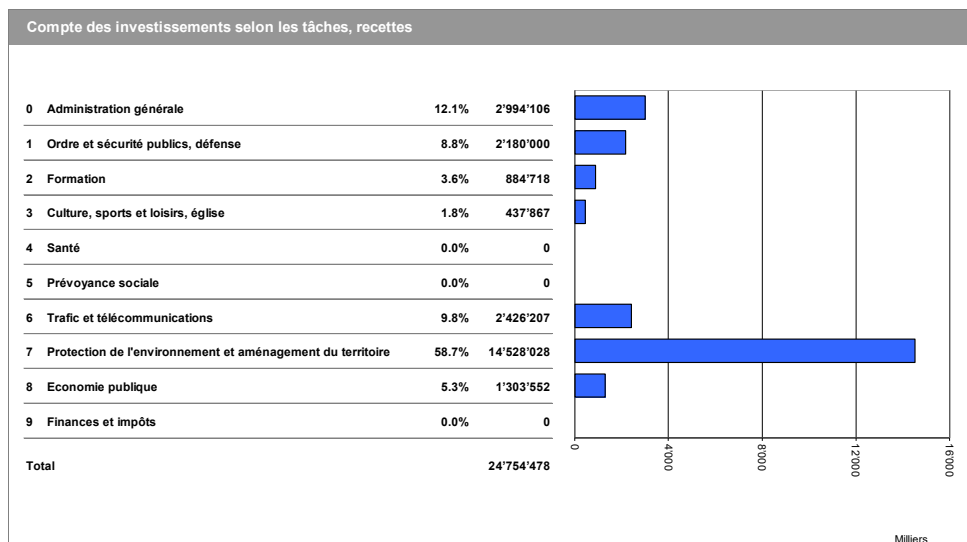
La protection de l'environnement et aménagement du territoire (33.5%) fait la part belle aux dépenses d'investissements. Pour chaque CHF 100 d'investissement, CHF 33.50 vont dans ce dicastère. Suivent dans l'ordre, le trafic et télécommunications (24.8%), la formation (12.9%) et la culture, sports et loisirs, église (10.6%).

2.15 Recettes selon les tâches MCH1



Le dicastère le plus vorace en dépenses est aussi celui qui reçoit le plus de moyens financiers pour réaliser les tâches publiques. Cependant, si on considère les valeurs nettes, soit les dépenses diminuées des recettes, le trafic est le dicastère le plus onéreux pour les communes.

2.16 Recettes selon les tâches MCH2



Les recettes des communes élaborant leurs états financiers selon MCH2 suivent le trend des dépenses. En effet, les dicastères qui perçoivent le plus de moyens sont aussi ceux qui consomment le plus.

3 Indicateurs IDHEAP

Ce chapitre traite les données des communes qui élaborent leurs états financiers selon MCH1. Il n'est malheureusement pas possible d'établir les graphiques pour celles qui traitent les données selon MCH2.

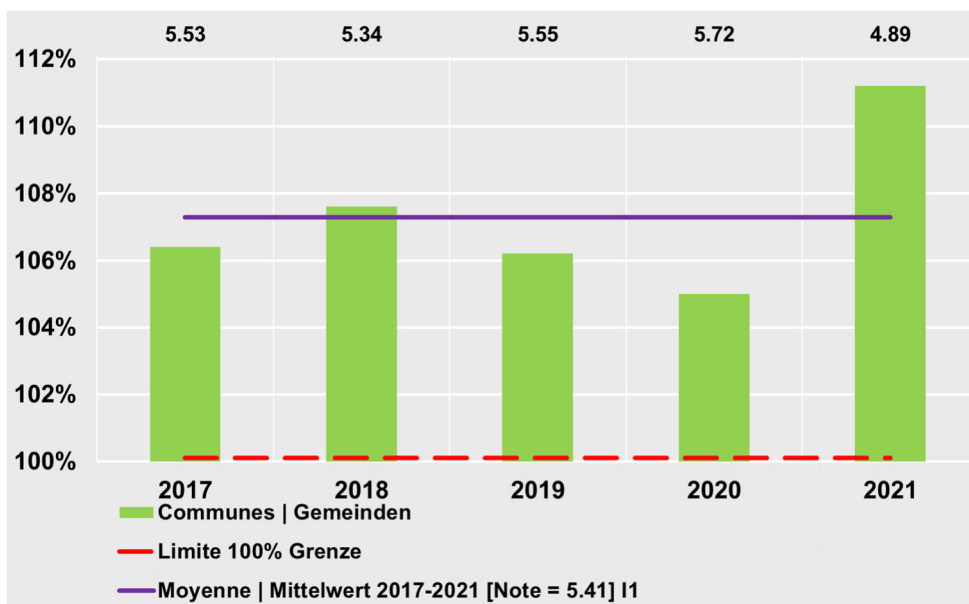
Les 8 indicateurs de l'IDHEAP reflètent deux aspects financiers des communes, à savoir la santé financière ainsi que la qualité de la gestion.

Pour les informations utiles sur les indicateurs concernant le descriptif et les formules, nous vous renvoyons au rapport sur les finances communales 2019, chapitre 4.18.

Dans cet opuscule, est présentée la situation des indicateurs pour les années 2017 à 2021.

3.1 Couverture des charges

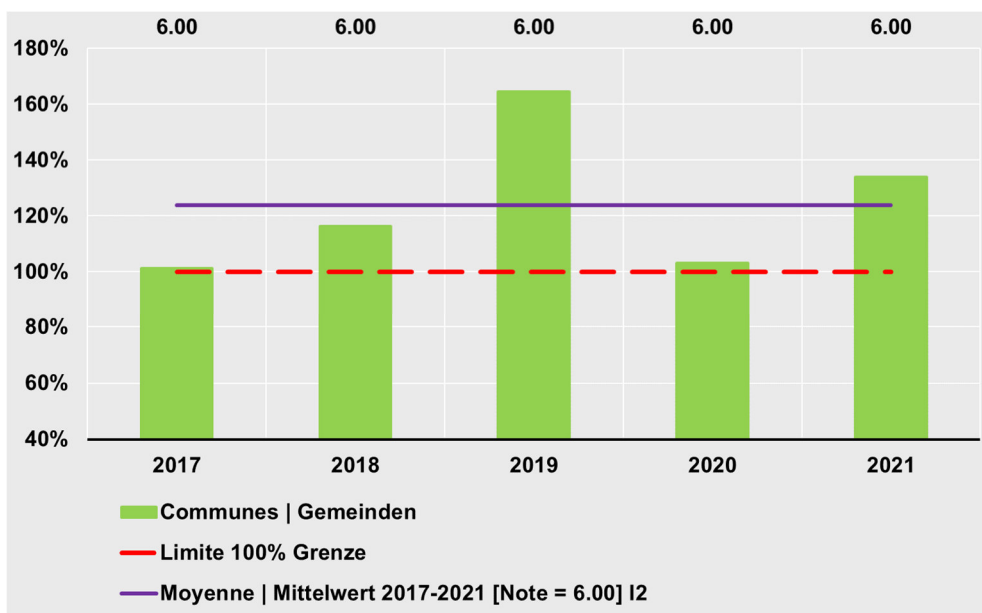
Couverture des charges [I1]	Appréciation	Notation
100.0% <= I1 <= 103.0%	Equilibre ou quasi-équilibre	N = 6
103.0% < I1 <= 110.0%	Léger excédent de revenus ou de charges (non problématique)	6>N≥5
99.0% <= I1 < 100.0%		
110.0% < I1 <= 120.0%	Excédent de revenus ou de charges à surveiller	5>N≥4
97.5% <= I1 < 99.0%		
120.0% < I1	Excédent de revenus à surveiller de près	N = 4
95.5% <= I1 < 97.5%	Excédent de charges à surveiller de près	4>N≥3
93.0% <= I1 < 95.5%	Excédent de charges problématique	3>N≥2
90.0% < I1 <= 93.0%	Excédent de charges très problématique	2>N≥1
	Excédent de charges extrêmement problématique	N = 1
I1 < 90.0%		



La valeur 2021 à 111% indique des revenus courants supérieurs de 11% aux charges courantes. Dans une situation parfaite, le taux devrait être à 100%, démontrant une adéquation entre les montants perçus et les prestations fournies. Cet excédent de revenus doit être surveillé selon les appréciations.

3.2 Autofinancement de l'investissement net

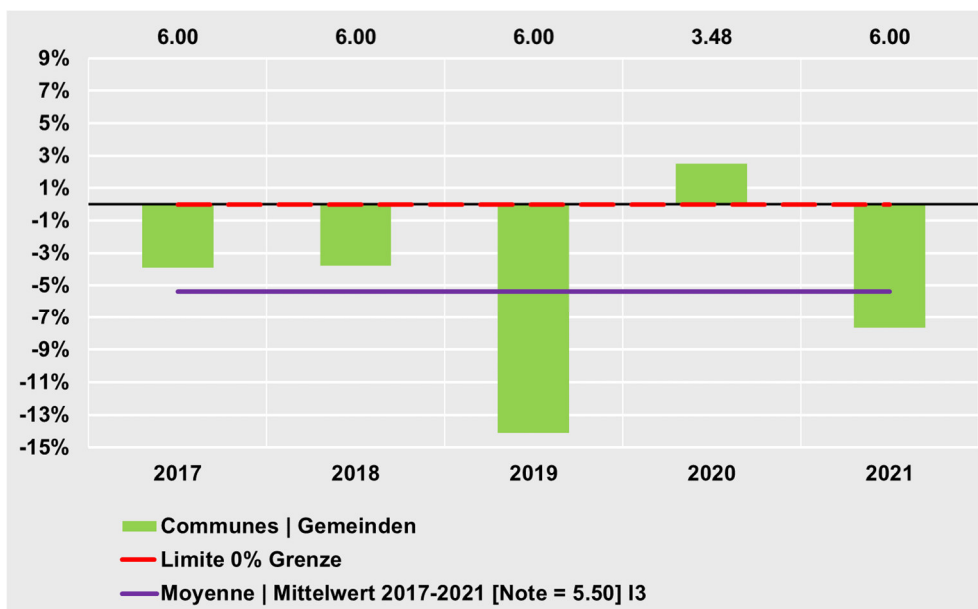
Autofinancement de l'investissement net [I2]		Appréciation Notation	
	I2 >= 100.0%	Pas de recours à l'emprunt et possibilité de rembourser la dette	N = 6
100.0%	> I2 >= 90.0%	Très faible recours à l'emprunt	6 > N ≥ 5
90.0%	> I2 >= 80.0%	Faible recours à l'emprunt	5 > N ≥ 4
80.0%	> I2 >= 70.0%	Recours significatif à l'emprunt	4 > N ≥ 3
70.0%	> I2 >= 50.0%	(Trop) Fort recours à l'emprunt	3 > N ≥ 2
50.0%	> I2 >= 30.0%	Recours à l'emprunt excessif	2 > N ≥ 1
30.0%	> I2	Recours extrême à l'emprunt	N = 1



Depuis 2017, les communes financent leurs investissements sans avoir recours à l'emprunt. Avec un taux supérieur à 100%, elles peuvent en plus rembourser leurs dettes. Ce principe est sain dans un contexte où la situation économique est favorable, car les administrations publiques thésaurisent et laissent l'économie privée jouer son rôle d'investisseur. A l'inverse, en cas de récession, les communes devraient investir massivement pour permettre une relance rapide de l'économie.

3.3 Engagements nets supplémentaires

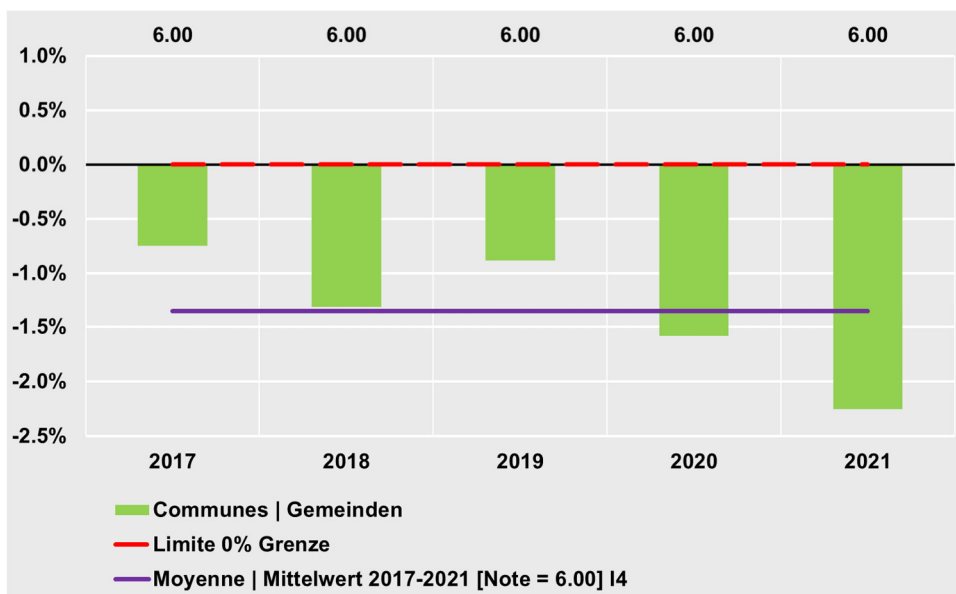
Engagements nets supplémentaires [I3]		Appréciation Notation	
I3 <= 0.0%	Pas d'engagements nets supplémentaires ou désengagement		N = 6
0.0% < I3 <= 1.0%	Faible hausse des engagements nets		6 > N ≥ 5
1.0% < I3 <= 2.0%	Accroissement tolérable		5 > N ≥ 4
2.0% < I3 <= 3.0%	Accroissement juste tolérable		4 > N ≥ 3
3.0% < I3 <= 4.0%	Accroissement problématique		3 > N ≥ 2
4.0% < I3 <= 5.0%	Accroissement excessif		2 > N ≥ 1
5.0% < I3	Accroissement extrême		N = 1



Le tableau ci-dessus représente la politique d'endettement de la collectivité. Une valeur moyenne inférieure à zéro indique qu'il est possible de réduire ses engagements (dettes). Ce résultat est très impacté par l'année 2019, année où la commune de Loèche-Les-Bains a résorbé son découvert au bilan.

3.4 Poids des intérêts nets

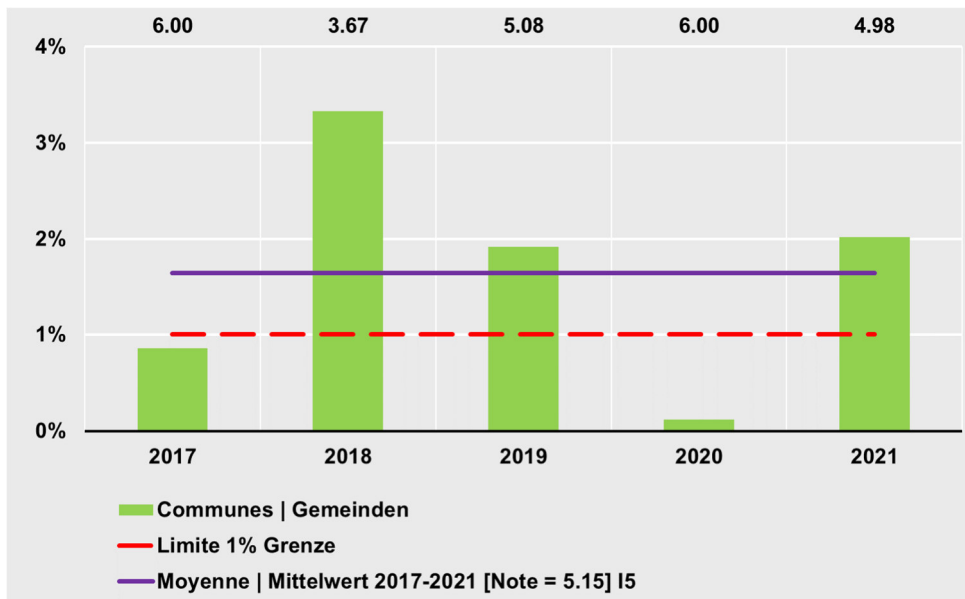
Poids des intérêts nets [I4]	Appréciation	Notation
I4 <= 0.0%	Intérêts nets nuls ou positifs	N = 6
0.0% < I4 <= 4.0%	Très faible hypothèque des intérêts nets sur les recettes fiscales directes	6 > N ≥ 5
4.0% < I4 <= 7.0%	Faible hypothèque	5 > N ≥ 4
7.0% < I4 <= 9.0%	Hypothèque significative	4 > N ≥ 3
9.0% < I4 <= 11.0%	(Trop) Forte hypothèque	3 > N ≥ 2
11.0% < I4 <= 13.0%	Hypothèque excessive	2 > N ≥ 1
13.0% < I4	Hypothèque extrême	N = 1



La situation sur le marché des emprunts favorise le résultat de cet indicateur. Un intérêt net moyen négatif de 1.4% et une note moyenne de 6 reflètent une excellente situation. L'intérêt net représente les intérêts des emprunts, déduction faite des rendements des placements du patrimoine financier.

3.5 Maîtrise des dépenses courantes

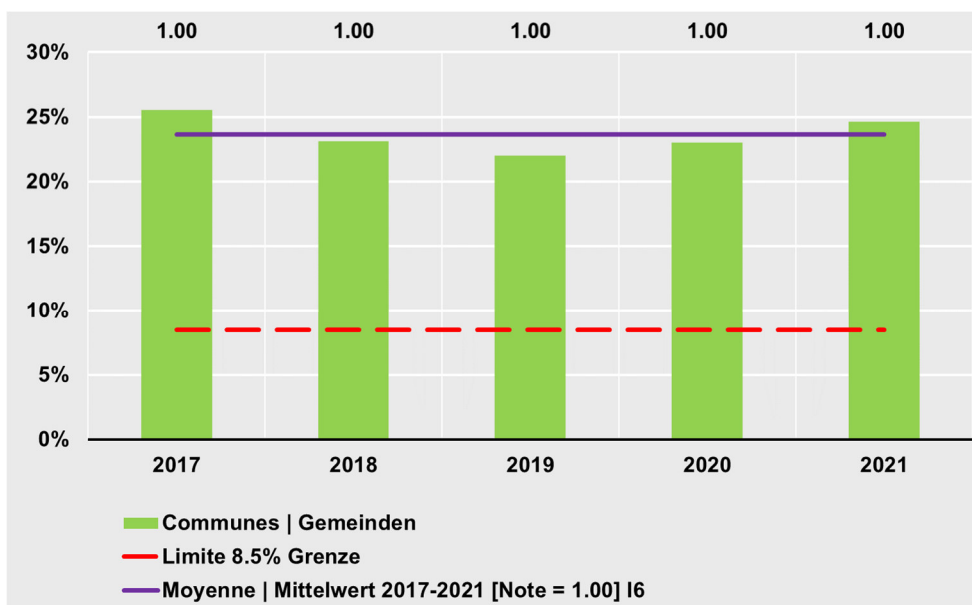
Maîtrise des dépenses courantes [I5]	Appréciation	Notation
I5 <= 1.0%	Dépenses très bien maîtrisées	N = 6
1.0% < I5 <= 2.0%	Dépenses bien maîtrisées	6 > N ≥ 5
2.0% < I5 <= 3.0%	Dépenses assez bien maîtrisées	5 > N ≥ 4
3.0% < I5 <= 4.0%	Dépenses faiblement maîtrisées	4 > N ≥ 3
4.0% < I5 <= 5.0%	Dépenses mal maîtrisées	3 > N ≥ 2
5.0% < I5 <= 6.0%	Dépenses potentiellement non maîtrisées	2 > N ≥ 1
6.0% < I5	Dépenses non maîtrisées	N = 1



Avec une moyenne supérieure à 1.5%, le résultat de « la maîtrise des dépenses courantes » est situé juste au-dessus de la limite idéale de 1%. Cependant, le résultat est quand même considéré comme « bien maîtrisé ».

3.6 Effort d'investissement

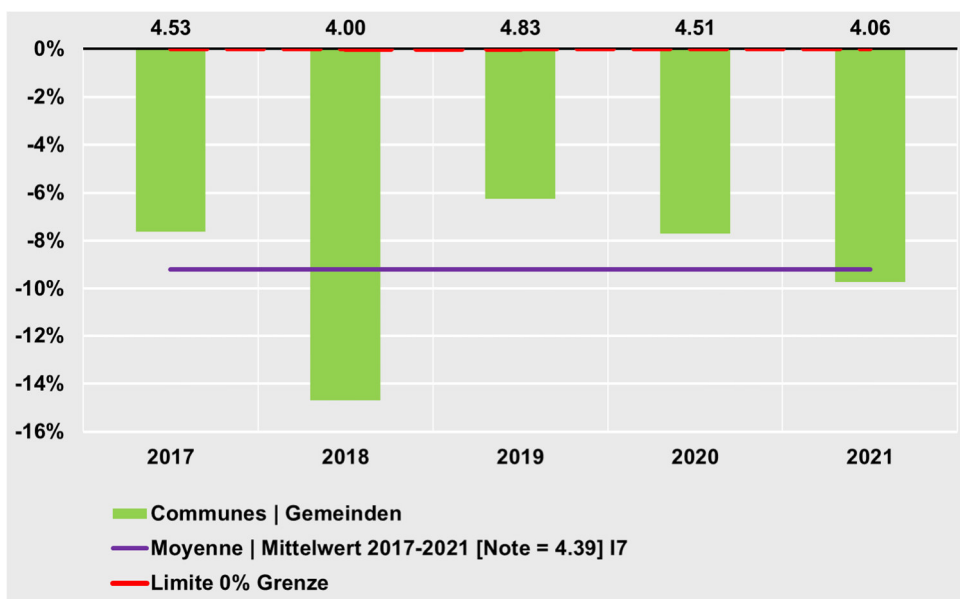
Effort d'investissement [I6]	Appréciation	Notation
7.5% <= I6 <= 9.5%	Effort d'investissement idéal	N = 6
9.5% < I6 <= 11.0%	Faible écart par rapport à l'effort d'investissement idéal	6 > N ≥ 5
6.0% <= I6 < 7.5%	Excès d'investissement ou insuffisance d'investissement tolérable	5 > N ≥ 4
11.0% < I6 <= 12.5%		
4.5% <= I6 < 6.0%	Excès d'investissement ou insuffisance juste tolérable	4 > N ≥ 3
12.5% < I6 <= 14.0%		
3.0% <= I6 < 4.5%	Excès d'investissement ou insuffisance problématique	3 > N ≥ 2
14.0% < I6 <= 15.5%		
1.5% <= I6 < 3.0%	Excès d'investissement ou insuffisance très problématique	2 > N ≥ 1
15.5% < I6 <= 17.0%		
0.0% <= I6 < 1.5%	Excès d'investissement ou insuffisance extrêmement problématique	N = 1
17.0% < I6 < 0.0%		



Avec un taux moyen proche des 25%, les investissements des collectivités sont beaucoup trop importants. S'il s'agit d'un cycle d'investissements de courte durée, la situation est soutenable. Dans le cas contraire, les collectivités devront faire face à une situation financière plus difficile dans le futur. Depuis 2012, les communes affichent une valeur supérieure à 20%.

3.7 Exactitude de la prévision fiscale

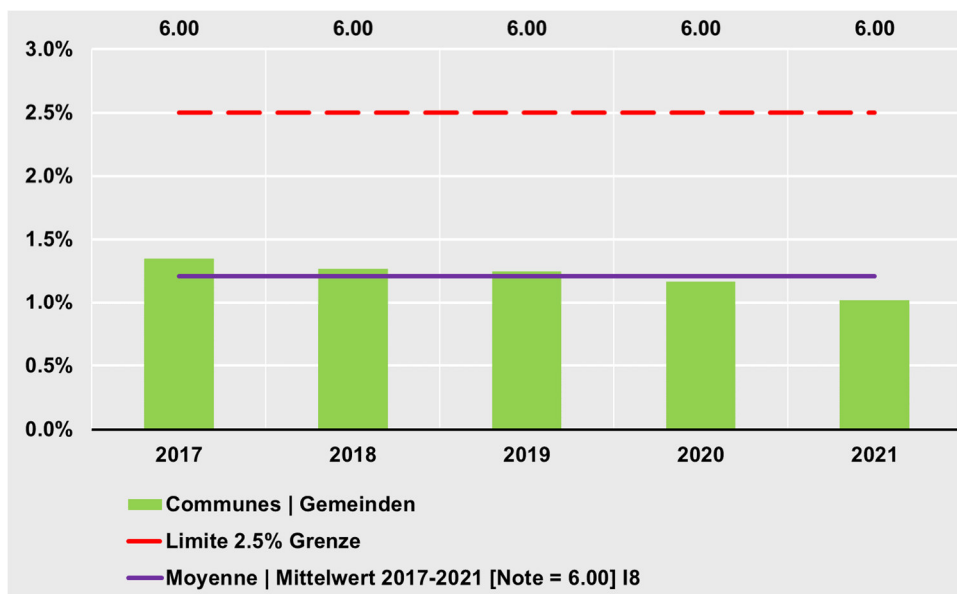
Exactitude de la prévision fiscale [I7]	Appréciation	Notation
-1.0% < I7 <= 1.0%	Prévision exacte ou quasi exacte	N = 6
1.0% < I7 <= 1.8%	Surestimation ou	6 > N ≥ 5
-5.5% < I7 <= -1.0%	sous-estimation légère (non problématique)	
1.8% < I7 <= 2.6%	Surestimation ou	5 > N ≥ 4
-10.0% < I7 <= -5.5%	sous-estimation à surveiller	
I7 <= -10.0%	Sous-estimation à surveiller de près	N = 4
2.6% < I7 <= 3.4%	Surestimation à surveiller de près	4 > N ≥ 3
3.4% < I7 <= 4.2%	Surestimation problématique	3 > N ≥ 2
4.2% < I7 <= 5.0%	Surestimation très problématique	2 > N ≥ 1
5.0% < I7	Surestimation extrêmement problématique	N = 1



Selon le principe de prudence, une sous-estimation des recettes fiscales est normale. Cependant, avec un écart moyen d'environ -10%, ces estimations devraient être surveillées de près. En effet, les dépenses se font en fonction des budgets. Ainsi, ce mécanisme de prudence prêterait la possibilité de donner de meilleures prestations aux citoyens, vu l'insuffisance de revenus budgétisés par rapport à la réalité des comptes.

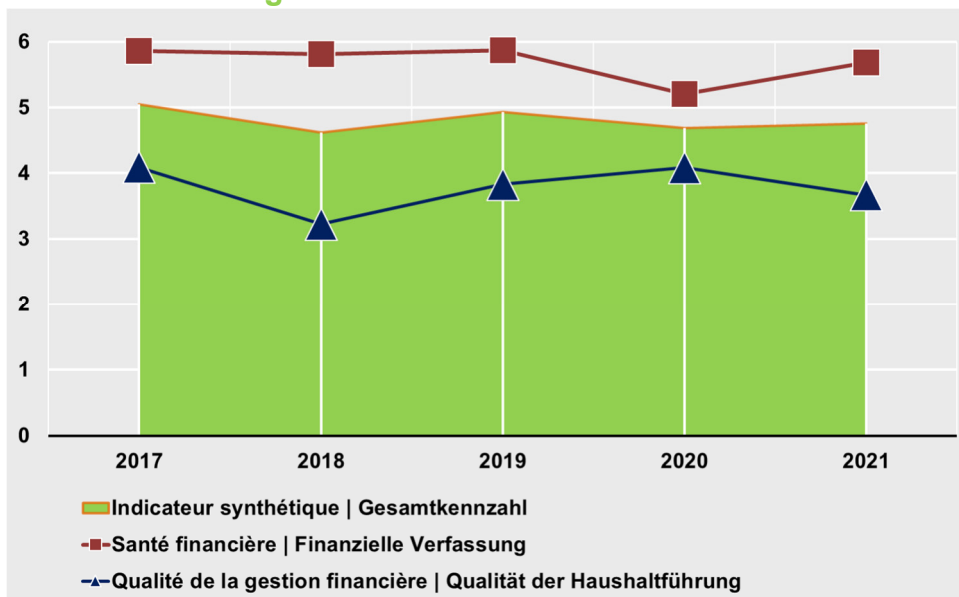
3.8 Intérêt moyen de la dette

Intérêt moyen de la dette [I8]	Appréciation	Notation
I8 <= 2.5%	Très faible intérêt moyen	N = 6
2.5% < I8 <= 3.5%	Faible intérêt	6 > N ≥ 5
3.5% < I8 <= 4.5%	Intérêt acceptable	5 > N ≥ 4
4.5% < I8 <= 5.5%	Intérêt déjà élevé	4 > N ≥ 3
5.5% < I8 <= 6.5%	Intérêt potentiellement problématique	3 > N ≥ 2
6.5% < I8 <= 7.5%	Intérêt excessif	2 > N ≥ 1
7.5% < I8	Intérêt exorbitant	N = 1



Pour les années sous revue, cet indicateur n'est plus en adéquation avec la situation du marché des emprunts. En 2021, les collectivités peuvent toujours emprunter à taux négatif à court terme et à des taux avoisinant les 0.5% sur le long terme. Actuellement la moyenne de 6 est obligatoire, vu le marché des intérêts. Cependant, les municipalités doivent rester attentives à l'évolution de leur endettement brut. Une augmentation des taux d'intérêts, lors du renouvellement d'emprunts, pourrait mettre les collectivités dans une situation pénible. Ceci sera peut-être le cas en 2022, étant donné que les taux d'intérêts ont pris l'ascenseur.

3.9 Indicateurs globaux



La moyenne des indicateurs de la santé financière s'envole avec des notes supérieures à 5 sur un maximum possible de 6. A titre individuel, les valeurs des engagements nets supplémentaires en 2019 et la couverture des charges en 2021 sont inférieures à la note de 5. Par contre, celles concernant la qualité de gestion financière font le grand écart avec un minima à 1 et un maxima à 6. La moyenne des indicateurs de gestion financière se trouve à une valeur de 3.78 pour la période sous revue. Ce résultat est surtout impacté par l'effort d'investissement. Les années 2017 et 2020 sont les seules où la note est supérieure à 4. L'indicateur synthétique pondéré se situe proche des 5 points (4.81). Cette note est considérée comme bonne et homogène si on tient compte de l'amplitude des résultats.

4 Indicateurs CACSFC

Ce chapitre traite les indicateurs de la Conférence des Autorités Cantonales de Surveillance des Finances Communales.

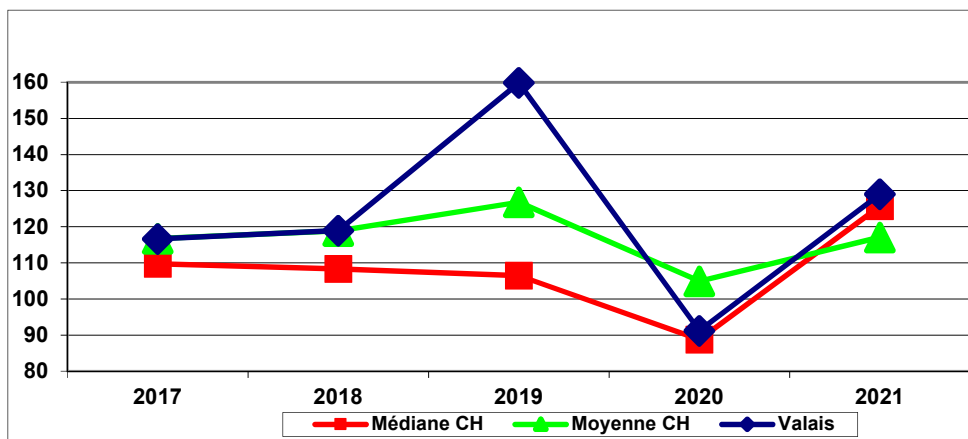
Comme pour les indicateurs de l'IDHEAP, les données des années 2020 et 2021 tiendront compte uniquement de la situation consolidée des communes ayant élaboré leurs états financiers selon les normes MCH1.

Pour les informations utiles sur les indicateurs concernant le descriptif et les formules, nous vous renvoyons au rapport sur les finances communales 2019 au chapitre 4.19.

Dans cet opuscle est présentée la situation des indicateurs pour les années 2017 à 2021.

4.1 Degré d'autofinancement

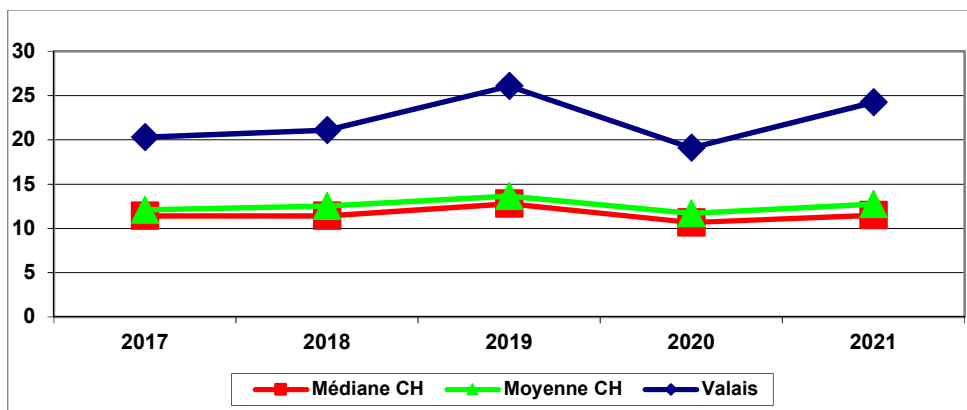
Résultat	Appréciation	Degré d'autofinancement	
Idéal	Diminution de l'endettement	x	≥ 100,00 %
Bon à acceptable	Augmentation supportable de l'endettement	100,00 % >	x ≥ 70,00 %
Problématique	Augmentation importante de l'endettement	70,00 % >	x



La médiane CH et la valeur cantonale repassent au-dessus de 100% en 2021, après une année 2020 inférieure à la limite d'autofinancement. La moyenne résiste en se situant toujours au-dessus des 100%. Ce qui signifie que les communes valaisannes ont eu recours à l'emprunt uniquement en 2020 pour financer leurs investissements. Les autres années sous revues ont permis de rembourser les dettes. Appréciation « Diminution de l'endettement ».

4.2 Capacité d'autofinancement

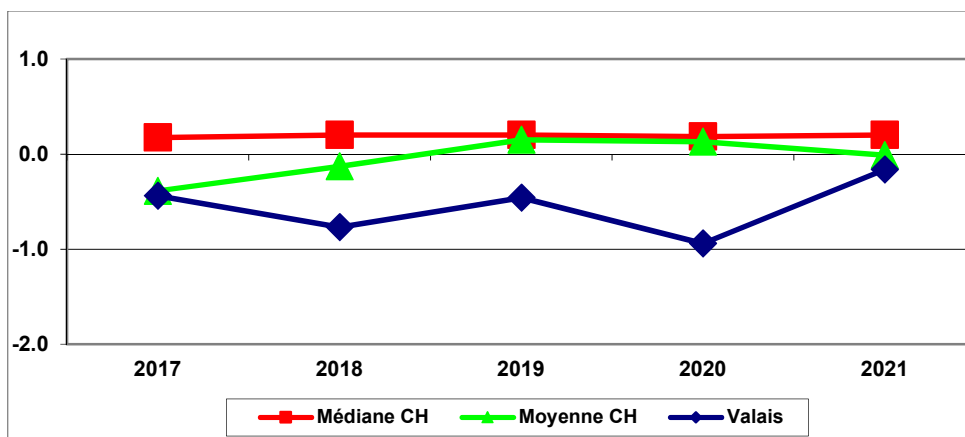
Résultat	Appréciation	Capacité d'autofinancement		
Bonne	Forte capacité d'autofinancement	x	≥	20,00 %
Moyenne	Capacité d'autofinancement normale	20,00 %	> x	≥ 10,00 %
Faible	Faible capacité d'autofinancement	10,00 %	>	x



Toujours ancré au-dessus de la médiane et de la moyenne suisse, l'indicateur valaisan affiche un pourcentage en augmentation et très proche des 25% en 2021. Dans les faits, pour chaque CHF 100 de revenus, CHF 24.2 sont disponibles pour financer les investissements et/ou rembourser les dettes. En moyenne suisse, ce montant se réduit à CHF 12.8 pour 2021. Appréciation « Forte capacité d'autofinancement ».

4.3 Quotité des intérêts

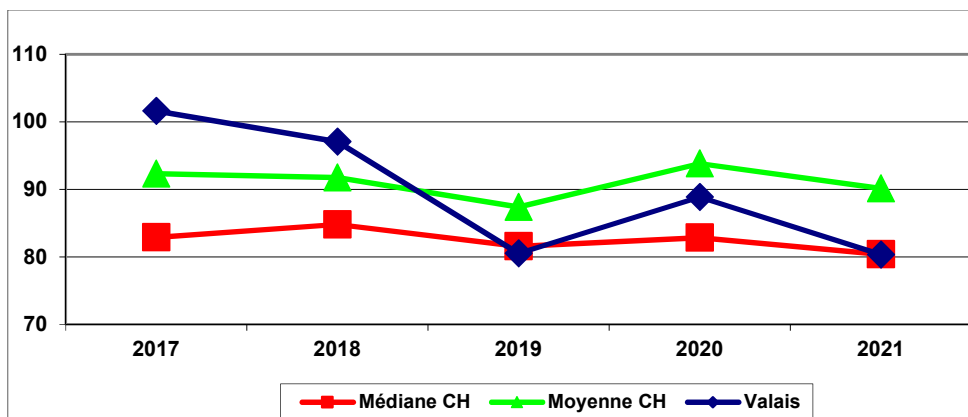
Résultat	Appréciation	Quotité des intérêts		
Idéal	Quotité faible		x ≤	2,00 %
Bon à acceptable	Quotité moyenne	2,00 %	< x ≤	5,00 %
Insuffisant	Quotité forte	5,00 %	< x ≤	8,00 %
Problématique	Quotité très forte	8,00 %	< x	



Les valeurs fédérales se stabilisent proches du 0% depuis 2019. La valeur cantonale se déprécie pour se rapprocher aussi de la valeur 0%. Notons que la formule valaisanne ne tient pas compte des charges d'immeubles dans le calcul. Force est de constater que les échelles d'appréciation ne sont plus d'actualité au vu de la situation des marchés financiers. Appréciation « quotité faible ».

4.4 Endettement brut par rapport aux revenus

Résultat	Appréciation	Dette brute sur les revenus		
Très bon	Endettement brut faible	x	≤	50,00 %
Bon	Endettement brut mesuré	50,00 %	< x	≤ 100,00 %
Moyen	Endettement brut important	100,00 %	< x	≤ 150,00 %
Mauvais	Endettement brut très important	150,00 %	< x	≤ 200,00 %
Critique	Endettement brut excessif	200,00 %	< x	

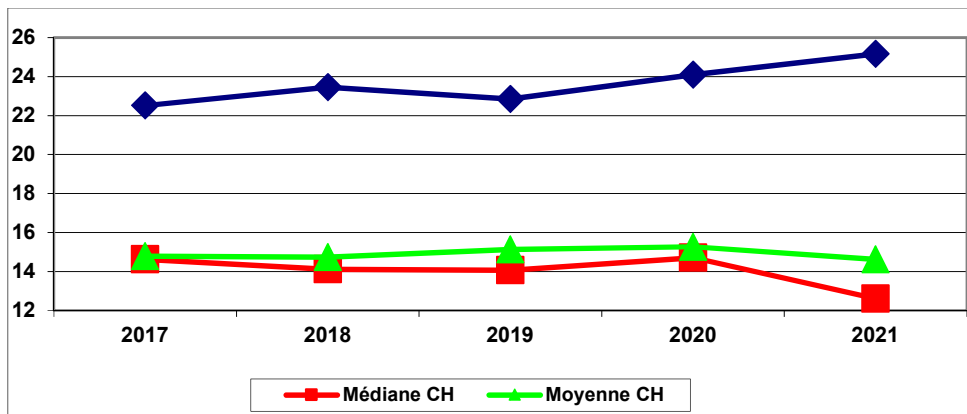


Les valeurs de la médiane, moyenne CH et celle du canton diminuent en 2021 pour se rapprocher des valeurs de 2019.

En période de haute conjoncture, comme c'est le cas actuellement, cet indicateur devrait baisser. Appréciation « endettement brut mesuré ».

4.5 Quotité d'investissement

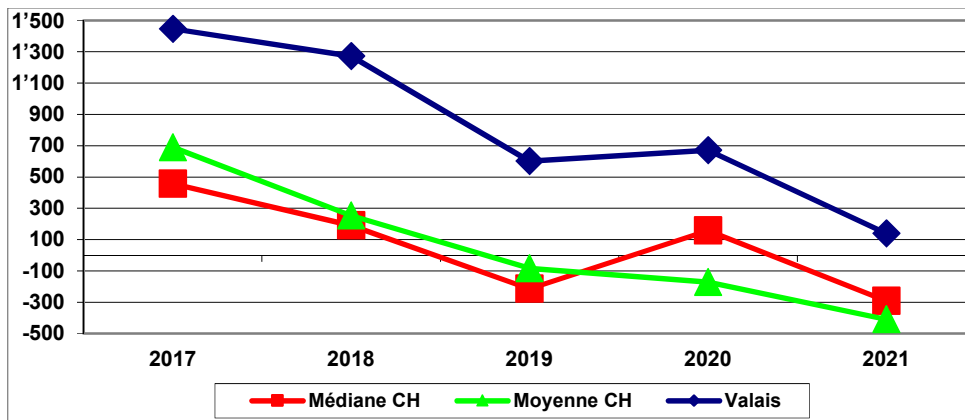
Résultat	Appréciation	Quotité d'investissement		
Très bon	Activité d'investissement faible	x	≤	10,00 %
Bon	Activité d'investissement moyenne	10,00 %	< x	≤ 20,00 %
Mauvais	Activité d'investissement importante	20,00 %	< x	≤ 30,00 %
Critique	Activité d'investissement très importante	30,00 %	< x	



La quotité d'investissement est toujours soutenue dans le canton du Valais avec des valeurs qui dépassent les 20%. Cette tendance influe sur l'indicateur du degré d'autofinancement. Appréciation « mauvais ».

4.6 Endettement net / fortune nette

Résultat	Appréciation	Endettement net par habitant		
Très bon	Endettement faible	x	≤	1'000
Bon	Endettement mesuré	1'000	< x ≤	3'000
Mauvais	Endettement important	3'000	< x ≤	5'000
Critique	Endettement très important	5'000	< x	



La moyenne et la médiane constate une fortune par habitant. La valeur valaisanne progresse pour atteindre 140 francs par habitant. Dans les faits, les communes valaisannes ont moins dépensé en 2021 que ce qu'elles ont encaissé. Appréciation « endettement faible ».

5 Conclusions

L'année 2021 peut être considérée comme charnière dans le domaine des finances communales valaisannes. Elle reflète la fin d'une série de 15 années d'analyses des communes selon le MCH1 et le début de nouvelles analyses selon le MCH2. Pour les exercices comptables 2020 et 2021, le rapport sur les finances communales est présenté temporairement en opuscule.

Ci-dessous, quelques chiffres pertinents sur les comptes 2021. Les informations relatives au MCH1 concernent 112 communes, tandis que celles relatives au MCH2 concernent 10 communes.

- MCH1 : CHF 387.4 Mios de marge d'autofinancement ;
- MCH2 : CHF 137.6 Mios de marge d'autofinancement ;
- **Cumulés : 525 Mios ;**
- MCH1 : CHF 70.7 Mios d'excédent de revenus ;
- MCH2 : CHF 18.0 Mios d'excédent de revenus ;
- **Cumulés : 88.7 Mios ;**
- MCH1 et MCH2 : investissements nets cumulés CHF 390.7 Mios ;
- MCH1 : excédent de financement de CHF 86.1 Mios ;
- MCH2 : excédent de financement de CHF 48.2 Mios ;
- **Cumulés : 134.3 Mios.**

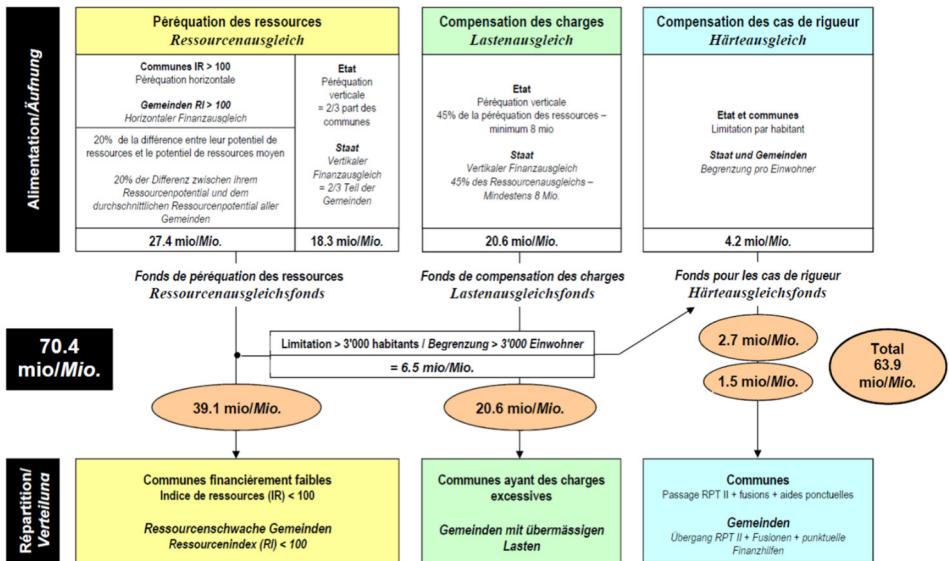
Notons enfin que les indicateurs de l'IDHEAP et de la CACSFC perpétuent le trend des bonnes nouvelles en annonçant une bonne santé financière. Espérons que cela perdure avec la transition au MCH2.

6 Péréquation

Bases légales : Loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI – RSVS 613.1) et ordonnance sur la péréquation financière intercommunale (OPFI).

6.1 Synthèse de la péréquation 2021

Le schéma ci-dessous synthétise pour l'année 2021 les volumes et le financement de la péréquation.



Les montants sont arrondis. Des différences après addition de montants peuvent donc être constatées. Die Beträge sind gerundet. Abweichungen nach Addition der Beträge können daher festgestellt werden.

OCSF - KASF

Commentaires

- Trois instruments sont utilisés dans le cadre du système de péréquation financière intercommunale (PFI) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 :
 - le fonds de péréquation des ressources,
 - le fonds de compensation des charges et
 - le fonds de compensation pour les cas de rigueur.

- La PFI représente, ainsi, un volume global de 70.4 millions de francs (montant arrondi) pour l'année 2021, dont :
 - 39.1 millions de francs répartis aux communes au titre de la péréquation des ressources ;
 - 20.6 millions de francs pour la compensation des charges ;
 - 4.2 millions de francs redistribués en compensation pour les cas de rigueur (2.7 millions pour le passage au nouveau système, 1.5 million pour les nouvelles communes fusionnées et
 - 6.1 millions de francs versés au fonds de compensation pour les cas de rigueur.

6.2 Péréquation des ressources

Péréquation des ressources: Carte des communes contributrices et bénéficiaires

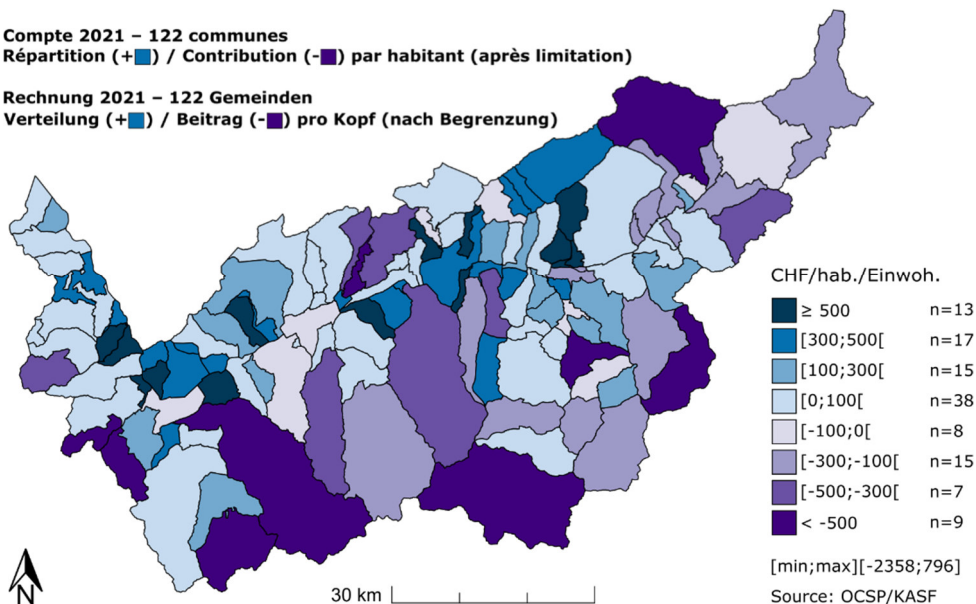
Ressourcenausgleich: Karte der beitragspflichtigen und ausgleichberechtigten Gemeinden

Compte 2021 – 122 communes

Répartition (+■) / Contribution (-■) par habitant (après limitation)

Rechnung 2021 – 122 Gemeinden

Verteilung (+■) / Beitrag (-■) pro Kopf (nach Begrenzung)



- Le fonds de péréquation des ressources est financé pour 60% par les communes à fort potentiel de ressources (dont l'indice de potentiel de ressources (IR) est supérieur à 100%) (péréquation horizontale) et pour 40% par le canton (péréquation verticale). Il est réparti entre les communes

à faible potentiel de ressources (dont l'IR est inférieur à 100%) afin que leur IR atteigne un objectif fixé entre 80% et 90%.

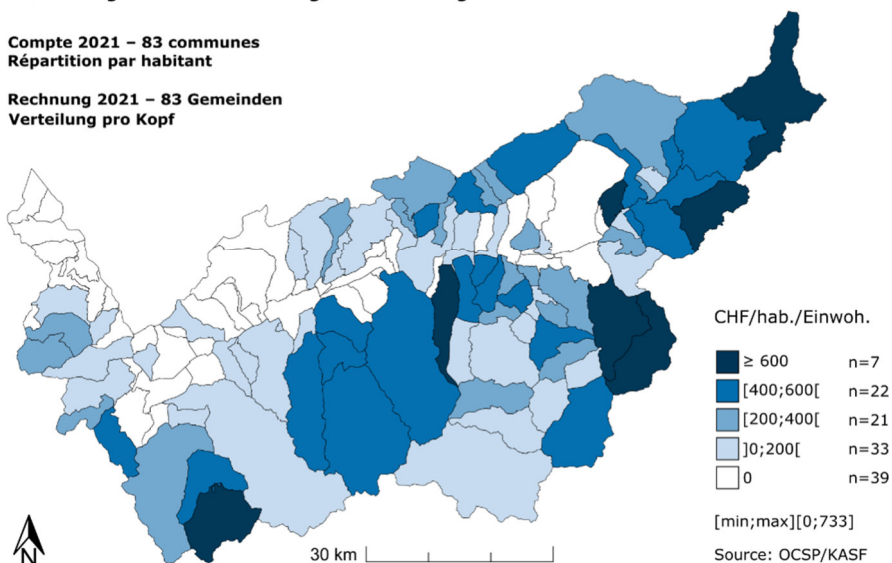
- Concernant la péréquation des ressources, en 2021, 39 communes y ont contribué pour un total de 27.4 millions de francs, alors que 83 en ont bénéficié pour un montant global de 39.2 millions de francs après limitation selon l'article 12 de la loi sur la péréquation financière intercommunale du 15 septembre 2011. Les contributions des communes varient ainsi de 4 à 2'358 francs par habitant, tandis que les recettes des communes à faible potentiel de ressources sont comprises entre 0 et 796 francs par habitant.

6.3 Compensation des charges

Compensation des charges: Carte des communes bénéficiaires
Lastenausgleich: Karte des ausgleichsberechtigten Gemeinden

Compte 2021 – 83 communes
Répartition par habitant

Rechnung 2021 – 83 Gemeinden
Verteilung pro Kopf



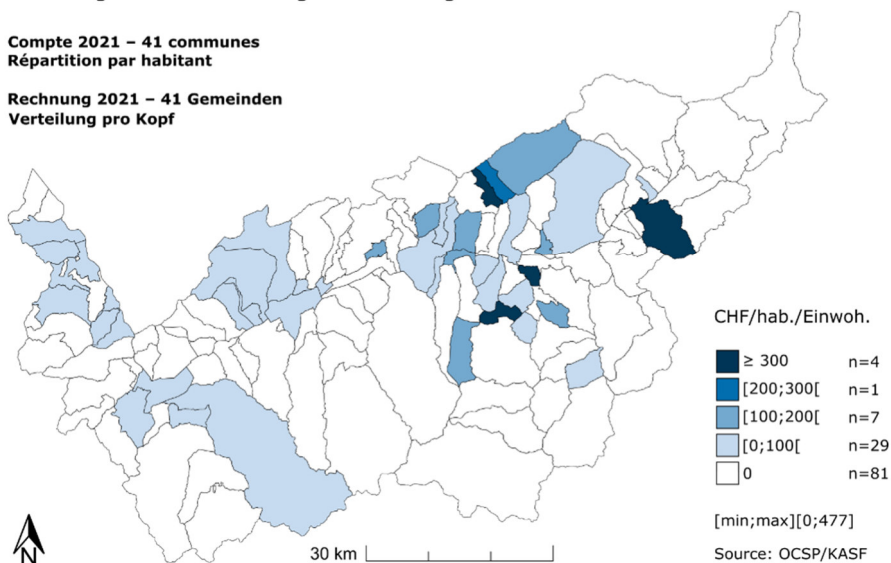
- Le fonds de compensation des charges est entièrement financé par le canton. Son volume correspond au 45% du fonds de péréquation des ressources. Il est destiné aux communes défavorisées en raison de leur environnement géo-topographique et socio-démographique.
- Au sujet de la compensation des charges, 83 communes en ont bénéficié en 2021 pour un montant global de 20.6 millions de francs. Ces recettes varient de 8 à 733 francs par habitant.

6.4 Compensation pour les cas de rigueur

Compensation pour les cas de rigueur: Carte des communes bénéficiaires
Härteausgleich: Karte der ausgleichsberechtigten Gemeinden

Compte 2021 – 41 communes
Répartition par habitant

Rechnung 2021 – 41 Gemeinden
Verteilung pro Kopf



- Le fonds de compensation pour les cas de rigueur est financé par le canton et les communes bénéficiaires de la péréquation des ressources dont la population excède 3'000 habitants. Il est redistribué aux communes défavorisées par le passage au nouveau système de répartition des tâches entre le canton et les communes (RPT II), aux communes qui fusionnent et celles dont la situation financière nécessite une aide ponctuelle.
- En 2021, les 4.2 millions de francs du fonds de compensation pour les cas de rigueur ont été répartis en faveur de 38 communes pour le passage au nouveau système et à 3 communes fusionnées. Ainsi, les montants distribués sont compris entre 1 et 477 francs par habitant.

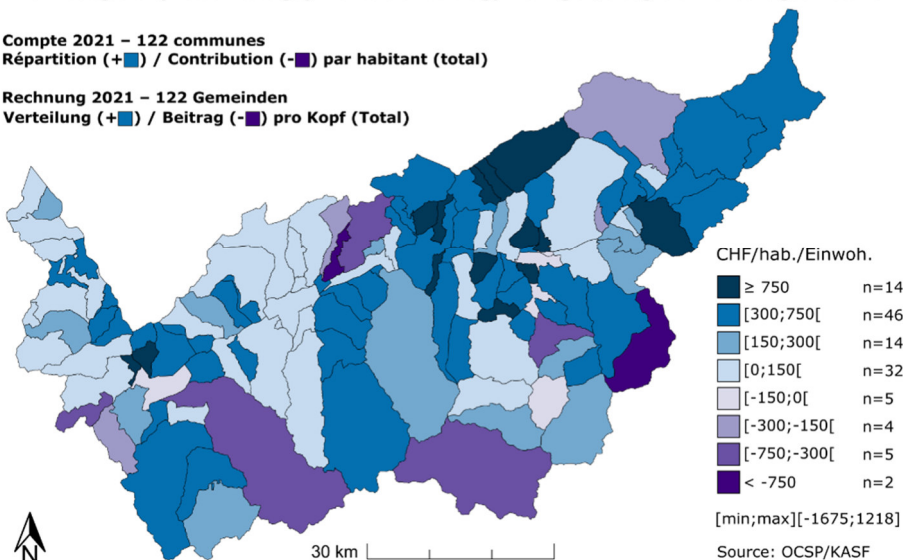
- La carte ci-dessus consolide les montants par habitant des 3 outils de la péréquation intercommunale.
- Finalement, en considérant les montants nets de la PFI 2021, c'est-à-dire la somme des montants de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation pour les cas de rigueur, 16 communes sont contributrices et 106 bénéficiaires. Les montants facturés varient de 10 à 1'675 francs par habitant et ceux versés aux communes de 1 à 1'218 francs par habitant.

6.5 Péréquation (montants nets)

Péréquation (montants nets): Carte des communes contributrices et bénéficiaires
Finanzausgleich(Netto-Beträge): Karte der beitragspflichtigen/ausgleichberechtigten Gemeinden

Compte 2021 – 122 communes
 Répartition (+■) / Contribution (-■) par habitant (total)

Rechnung 2021 – 122 Gemeinden
 Verteilung (+■) / Beitrag (-■) pro Kopf (Total)



REMARQUE : Les données relatives à la situation financière des Municipalités valaisannes et éléments financiers ont été extraites des fichiers transmis par les communes. Ces données, à l'exception des chiffres concernant la situation de fortune/découvert, n'ont fait l'objet d'aucun contrôle ou validation de la part des services de l'Etat.

Auteur et éditeur

Département de la sécurité, des institutions et du sport
Service des affaires intérieures et communales

Rédaction

Section des finances communales
Office cantonal de statistique et de péréquation

Distribution

Ce rapport peut être téléchargé sur Internet à l'adresse :

<https://www.vs.ch/web/saic/statistiques-et-rapports-sur-les-communes>